



Fiche d'inscription

Marché de Noel 9 et 10 décembre 2023

NOM :

PRENOM :

PARTICULIER

ASSOCIATION

PROFESIONNEL

Raison sociale

SIRET :

Nom d'association :

Adresse :

Téléphone : Portable.....

Mail :

Horaires d'installation :

Vendredi entre 15h00 et 17h00

Samedi entre 11h00 et 14h00

Produits proposés à la vente (accompagné de photo et d'un descriptif)

.....
.....
.....
.....

Besoin en matériel :

Prise électrique : oui non

Chaque stand est composé de 2 tables de 1.20 m, 2 chaises et 2 grilles d'exposition 0.80m*2m.

Signature :

Dossier à retourner au plus tard le samedi 30 septembre 2023
à animations@cysong.fr

ou à déposer à l'accueil de la mairie

Règlement d'organisation

du marché de Noël

1. Obtention du stand

Pour la troisième édition du marché de Noël organisée par la mairie, le stand reste gratuit, seul un objet de votre choix appartenant à votre stand vous sera demandé pour la réalisation d'une tombola.

L'envoi du dossier de candidature ne constitue pas une inscription mais bien une demande de participation. L'obtention d'une place se fait sur dossier de présentation des articles vendus. Une priorité est donnée aux Cysoniens dans la limite des places disponibles.

Le comité de sélection se réunira le **vendredi 6 octobre 2023** pour prendre en compte chaque demande et déterminer le choix des participants qui en seront tenus informés. Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts.

2. Les horaires

Le marché de Noël est ouvert au public le samedi 9 décembre 2023 de 14h00 à 18h30 et le dimanche 10 décembre de 9h30 à 18h00.

L'installation des stands peut être faite le vendredi de 15h00 à 17h00 ou le samedi matin de 11h00 à 14h00.

3. Mise à disposition du matériel

Le service technique de la ville mettra à disposition de chaque exposant un stand composé de

- 2 tables de 1.20m,
- 2 chaises et
- 2 grilles d'exposition

sous réserve des disponibilités et afin d'harmoniser les stands.

Chaque exposant se chargera de la décoration et de l'aménagement de son stand en conformité à la réglementation relative aux Etablissements recevant du Public.

Attention : chaque exposant sera responsable du stationnement de son véhicule.

4. Assurance

La municipalité décline toute responsabilité en matière de vol, dégradation ou accident sur le stand pendant l'installation et toute la durée de la manifestation. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les garanties nécessaires en matière d'assurance responsabilité civile et dommage pour vos biens.

5. Rangement

Les exposants rendront le stand entièrement vidé et débarrassé des poubelles et cartons qui seront entreposés à l'endroit indiqué par la personne représentant l'organisation municipale. Les exposants veilleront tout particulièrement à la propreté des tables chaises et grilles mis à leur disposition.

Le rangement du stand ne débutera pas avant la fin de la manifestation soit 18h00 le dimanche. Les personnes qui rangeraient leur stand avant 18h00 seront automatiquement refusées d'accès au stand l'année suivante.

6. Pièces administratives à fournir

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

- **Si vous êtes un Particulier**

- ✓ Une photocopie recto verso de votre pièce d'identité
- ✓ Une liste sommaire des objets qui seront en vente avec photos
- ✓ Une attestation sur l'honneur certifiant ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)
- ✓ Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

- **Si vous êtes une association**

- ✓ Une photocopie recto verso de la pièce d'identité du représentant de l'association
- ✓ Une liste sommaire des objets qui seront en vente avec photos
- ✓ Les statuts de l'association avec l'adresse du siège social

- **Si vous êtes un professionnel**

- ✓ Un extrait K-Bis de moins de 3 mois
- ✓ La copie récente de déclaration de l'activité de revendeur d'objets mobiliers
- ✓ Une liste sommaire des objets ou marchandise en vente avec photos

Je soussigné,

m'engage à tenir le stand durant toute la durée du marché de Noël, à respecter les horaires d'installation et de rangement.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait àle :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

<p>Contact : Delforge Mélanie Service Animations culture et communiqué animations@cysoing.fr 03 20 79 82 30 / 06 34 15 97 05</p>
--